

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

#### PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – MODIFICATION AU PPCMOI 2016-02/H06-10

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution modifiant certaines dispositions de la résolution numéro CA17 13 0191 adoptée le 4 juillet 2017 accordant le projet particulier PPCMOI 2016-02/H06-10 visant à autoriser la démolition des bâtiments portant les adresses civiques 8500-8550, boulevard Viau et 4850-4906, boulevard Robert et la construction d'un développement résidentiel et mixte sur le lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec.

Conformément à l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant le numéro 2021-054, l'assemblée publique de consultation sera remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

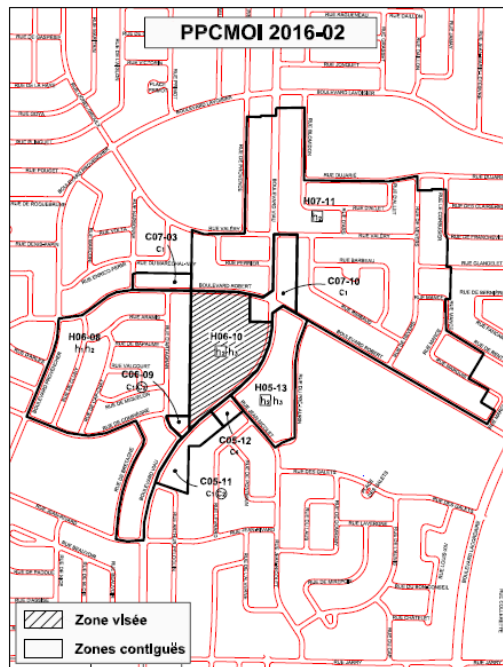
Cette consultation écrite se déroulera du **14 au 28 octobre 2021 inclusivement**. Les personnes intéressées à participer à la consultation écrite pourront le faire en transmettant leurs questions ou commentaires par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes : **sle.greffe.consultation@montreal.ca** ou **Division du greffe, arrondissement de Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1**. Durant toute la période de la consultation écrite, les questions et commentaires reçus et les réponses fournies par l'arrondissement seront diffusés au fur et à mesure sur le site Internet de l'arrondissement.

Le premier projet de résolution vise la modification de certaines dispositions de la résolution numéro CA17 13 0191 adoptée le 4 juillet 2017 accordant le projet particulier PPCMOI 2016-02/H06-10 relatives à la marge latérale minimale pour un garage au sous-sol, à la plantation d'arbres et à l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Ce premier projet de résolution vise la zone Habitation H06-10 et contient deux dispositions susceptibles d'approbation référendaire quant à la marge latérale minimale pour un garage au sous-sol et à l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Les personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous, illustre la zone visée et ses zones contiguës.

## PLAN



Les documents relatifs au premier projet de résolution et les questions et commentaires qui seront reçus et les réponses qui seront fournies par l'arrondissement sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement ([montreal.ca/saint-leonard](http://montreal.ca/saint-leonard)).

Montréal, le 12 octobre 2021.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guyline Champoux, avocate**